



La collaboration établie, cette année, avec l'ensemble des dirigeants de la FFTA fut sincère et efficace, je souhaite qu'en 2006, elle soit encore plus enrichissante pour chacun des acteurs fédéraux et permettent à tous d'évoluer harmonieusement dans notre milieu fédéral.

Les cadres techniques de la FFTA, les entraîneurs nationaux et de pôles, les adjoints du DTN se joignent à moi pour adresser à tous les archers, dirigeants, enseignants et arbitres nos vœux de réussite sur le plan sportif, de bonheur en famille.

Bonne et heureuse année 2006

Benoît DUPIN

Haut-Niveau

La période des sélections pour le championnat d'Europe en salle va bientôt débiter. D'aucuns s'étonneront encore de ne pas y voir participer les archers de la filière d'accès au sport de haut niveau. Nous nous proposons de répondre à certaines interrogations et d'apporter des informations et explications visant à la compréhension de chacun.

Lors des Jeux Olympiques d'Athènes, les caractéristiques des meilleurs archers ont été observées, décortiquées et analysées. Il est apparu que les archers briguant les médailles olympiques et d'une manière plus générale, les archers de haut niveau, confirmés et expérimentés, faisaient preuve d'une détermination remarquable, maîtrisaient parfaitement leur technique sans aucune difficulté, synonyme d'une condition physique sans faille. L'acquisition de telles habiletés et leur mise en œuvre dans une situation de concurrence forte nécessitent une durée de travail très longue et exclusive, c'est-à-dire sans compétition. En effet, participer à une compétition avec des habiletés techniques, physiques et mentales instables présente des risques quant à la poursuite de l'entraînement et son optimisation :

- en cas de réussite, la satisfaction de la performance fausse l'analyse de la réalisation de l'archer.
- l'échec peut entamer la confiance engrangée au fil des entraînements.

Plusieurs fois, par le passé, la volonté de consacrer une partie de l'année à l'acquisition de telles compétences, sans compétition, s'est révélée. Jamais cette volonté ne s'était concrétisée avant septembre 2004. A cette date, un collectif d'archers et d'entraîneurs, soutenus par les dirigeants, s'est engagé dans ce projet de manière rigoureuse et efficace avec la réussite olympique pour objectif. Aujourd'hui, 15 mois après le début de cette démarche, il nous faut préserver cette ligne de conduite, malgré les doutes de ne pas voir ce travail porter ses fruits lors de la période estivale. Il nous faut, archers, entraîneurs et autres dirigeants, accepter ces doutes, la fameuse incertitude du sport qui en fait tout son intérêt.

Ainsi, pour cette saison sportive 2005-2006, les archers des pôles ne participeront à aucune compétition en salle, étant tous dans cette longue période d'acquisition. En revanche, des compétitions en salle, avec peu de concurrents et surtout de faibles enjeux permettront aux archers les plus expérimentés d'évaluer le degré d'acquisition de leurs habiletés techniques, physiques et mentales indispensables à la performance au plus haut niveau. Ce type de compétition présente en effet l'avantage de valider des stratégies et leur efficacité dans un contexte plus compétitif que des tirs comptés réalisés à l'entraînement.

J'espère que ces quelques précisions permettront d'éclairer votre regard et de faire évoluer votre avis. Afin d'obtenir des résultats au plus haut niveau, les archers de la filière de haut niveau ont besoin de l'appui de leur entourage mais également du soutien des acteurs fédéraux. Ces derniers doivent porter les archers dans leur choix qui s'inscrivent dans le temps, même si leur participation en compétition est bien trop rare à notre goût.

Guide du Haut Niveau

Le Guide du Haut Niveau est désormais consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Fédération www.ffta.fr rubrique Haut Niveau.

Ce guide présente donc les modalités et les règles de fonctionnement et de collaboration mises en œuvre par la FFTA afin d'accompagner les archers pour réussir leurs projets sportifs vers la haute performance dans le respect de leur projet de vie (professionnel, social, ..).

Ce document doit permettre à chacun des acteurs participant au projet sportif de la FFTA, archers, dirigeants, entraîneurs, cadres techniques, de mieux s'orienter dans le dispositif fédéral de haut niveau. Il précise les aides que la FFTA apportera aux archers concernés, mais aussi les engagements que chacun d'entre eux souhaitant s'investir au plus haut niveau doit prendre, dans la discipline et la spécialité de son choix. Les archers membres d'un collectif national, d'un pôle de la filière d'accès au sport de haut niveau ou sélectionnés en équipe de France s'engagent, en signant une convention individuelle de haut niveau (CIHN), à respecter intégralement les principes et règles du guide de haut niveau de la FFTA.

La motivation, le courage et la persévérance seront les vertus nécessaires à l'archer qui s'engage dans un projet de haut niveau. Le respect est la vertu essentielle qui nous permettra de collaborer efficacement et dont ce guide est le garant.

Nouvelles inscriptions sur les listes ministérielles

A compter du 01/02/06, Mr ARDIET Willy du club de Ste Julie et Mlle DODEMONT Sophie du club de Villiers le Bel seront inscrits sur la liste de haut niveau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. A partir de cette même date, Mr BARTHELOT Geoffrey (Nîmes) et Mr BUREAU Pierre (Vernon) figureront quant à eux sur la liste Espoir.

Tournoi de Nîmes

La compétition internationale de tir en salle à Nîmes devrait battre un record de participation avec plus de 1100 archers cette année. A noter, le nouveau tournoi pour les jeunes. Cette initiative intéressante permettra peut-être de détecter de nouveaux talents.

Lutte contre le dopage

En cette période de compétition, nous vous rappelons que tout archer licencié à la FFTA est susceptible de subir un contrôle anti-dopage. Nous ne pouvons que vous encourager vivement à prendre vos précautions, à prévenir votre médecin traitant de votre activité

sportive, à lire la notice de chaque substance utilisée et, le cas échéant, à faire une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). Vous pouvez trouver tous les détails relatifs à cette procédure sur le site de la FFTA (cf. rubrique Santé et Guide du haut niveau 2006 en page 52 et 53).

Formation

Salon des métiers du sport

Le salon des métiers du sport et de l'animation aura lieu le 20 et 21 janvier, à l'espace Champerret à PARIS dans le 17^{ème} arrondissement. Ce salon réunit des équipementiers, des entreprises, des Fédérations, et des centres de formations. 3000 offres d'emploi seront proposées, ainsi que des conférences et des ateliers sur les thèmes de l'emploi sportif. L'entrée au salon est gratuite.

Vie sportive

Evolutions règlementaires

Article C.1. Les compétiteurs étrangers

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger doit justifier d'une résidence ou d'un emploi en France et posséder sa licence fédérale dans un club français.

Compétitions nationales individuelles : la FFTA accepte la participation des archers étrangers (selon les conditions ci-dessus) aussi bien lors des épreuves de qualification que lors des épreuves finales

L'archer étranger peut se voir décerner un titre de Champion de France et figurer au tableau des records de France ou des meilleures performances françaises.

Compétitions nationales par équipes (toutes disciplines) : les compétiteurs étrangers sont admis dans la composition d'une équipe, sans limitation de nombre, à condition qu'ils justifient d'une résidence ou d'un emploi en France et qu'ils respectent la règle des transferts. La première prise de licence en France d'un tireur étranger est considérée comme un transfert;

Application au 01/04/2006;

Article C.3.4. : TIR PAR EQUIPES (Nouvel article)

Pour la composition des équipes (filiale olympique par équipes de clubs) : afin de rendre les contrôles plus faciles et de vérifier la régularité des compositions d'équipes, les clubs devront faire parvenir à la FFTA (Direction Technique Nationale), à la fin du mois de Mars, une liste de 8 compétiteurs susceptibles d'intégrer une équipe. Les justificatifs nécessaires, en particulier concernant les étrangers, seront à produire à ce moment là.

En cas de difficultés, les clubs pourront déposer des demandes de qualification complémentaires.

Application au 01/01/2006.

A cet effet, la FFTA adressera aux clubs concernés un document à remplir.

Cahier des charges

Les cahiers des charges des championnats de France vétéran Fita, des circuits nationaux D1, du championnat de France junior en salle sont actuellement disponibles sur le site internet de la FFTA. Ceux de la finale DR-D2 et de la Division Nationale Arc à Poulies (DNAP) le seront prochainement.

Fiche signalétique des arbitres de club

Suite à une erreur sur la fiche signalétique adressée aux clubs organisateurs d'une manche de D1, nous vous confirmons ci-dessous les noms et coordonnées des arbitres responsables pour les circuits nationaux D1.

Moliets	M. BONNIN GUERIN	0240540355	bonpompom4@wanadoo.fr
Cherbourg Octeville	E.HEZELY	0160892186	edel.hezely@wanadoo.fr
Saint Avertin	J.DAUNAN	0553653354	jdaunan@wanadoo.fr
Boé	M.CEDO	0553965791	michel.cedo@wanadoo.fr

Détection « Evaluation Régionale »

Actuellement, **12 régions** ont réalisé une action de sensibilisation et d'évaluation concernant la filière de haut niveau. Ces actions dénommées « pré-filières » portent sur un total de **423 jeunes**.

L'objectif de cette pré filière est de créer dans chaque région une action de fond facilitant une évaluation le plus en amont possible des jeunes archers qu'ils intègrent dans les meilleures conditions possibles la filière de haut niveau (pôles espoir). Une aide de la FFTA de 300 euros est accordée aux régions qui ont mis en place un tel service.

Championnat de France junior en salle par équipes de Ligue

Ce championnat se déroulera à Valence (Drôme) les 11 et 12 février 2006.

Renseignements et inscriptions auprès de : Estelle FOURNIER

E-mail : archers.valentinois@tiscali.fr tél : 04.75.80.06.87 ou tél : 06.89.35.38.92

Rappel : le nouveau règlement (Matches par poules après une phase de sélection des 16 meilleures équipes féminines et masculines) est disponible sur le site Internet de la FFTA. Les duels par équipe seront organisés selon le règlement actuel (3 volées de 9 flèches – 3 par archer). Le nouveau règlement (4 volées de 6 flèches – 2 par archer) n'entre en vigueur que le 1^{er} Avril 2006.

Agenda de la DTN

JANVIER	
6	Réunion du bureau à la FFTA
7	Commission de formation à la FFTA
9	Réunion de la DTN à la FFTA - Convention d'objectifs 2006/2008
10	Réunion des formateurs des stages BEES1 à la FFTA
11	Cérémonie des Vœux au CNOSF
14	Réunion des SLC à Lyon - Structuration des clubs
18	Réunion au stade Charléty avec la mairie de Paris
18	Cérémonie des Vœux du ministre des sports au Palais de la porte dorée
20	Présentation et inauguration du Centre National des Sports de la Défense à Fontainebleau [77] avec Mme ALLIOT-MARIE
20/21	Salon des métiers du sport à l'Espace Champerret - Paris
21/22	Comité directeur - Nogent sur marne
23 au 27	Stage formation des BEES 2 à l'INSEP - Module formation de cadres
25	Réunion des DTN au MJS - convention d'objectifs 2006/2008
25 au 27	Salon du sport, des loisirs et du tourisme à Grenoble
28/29	Compétition internationale de tir en salle à Nîmes
31	Réunion avec les directeurs régionaux et président de ligue à la DRDJS de Caen puis à la DRDJS de Rouen pour présentation et installation du nouveau CTS de tir à l'arc de Normandie - Elisa TULLI